

RÉSOLUTION N° 628

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU
CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 674 (17), “Ordre du jour provisoire de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.p du règlement intérieur du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’analyser l’ordre du jour provisoire des réunions du Conseil ; et

Que le Comité exécutif, à sa Trente-septième réunion ordinaire, a analysé l’ordre du jour provisoire de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement l’ordre du jour provisoire de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil.
2. De demander aux membres du Comité exécutif de convaincre les ministres de l’Agriculture de leur pays de l’importance d’assister à cette réunion.